

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° ST 2023 -087

Nature : 8.3

Objet : arrêté de circulation

Le maire de la ville de Saint-Palais-sur-Mer,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande présentée par la société SIGNATURE en date du 3 mars 2023,

Considérant que les travaux d'application de résine sur voirie réalisés avenue de la République nécessitent de prendre des mesures de sécurité,

ARRÊTE

Article 1 : Du 20 au 24 mars 2023, l'avenue de la République sera en travaux entre la rue Benjamin Delessert et la rue de l'Arquebuse. La rue sera barrée dans l'emprise des travaux. La déviation sera mise en place par la rue Marcel Vallet, avenue du Rhâ, avenue de Courlay.

Du 27 mars au 7 avril 2023, l'avenue de la République sera en travaux. La circulation se fera sur demie chaussée.

Article 2 : SIGNATURE chargé de leurs exécutions devra :

- baliser un espace réservé aux piétons,
- mettre en place la signalisation en conformité avec le code de la route susvisé.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le commissaire de police de Royan,
- Monsieur le chef de service de police municipale,
- SIGNATURE,

Fait à Saint-Palais-sur-Mer

Le - 9 MARS 2023



Le Maire,

Claude Baudin
Claude BAUDIN

